

Charte d'Engagement Réciproque pour la Prévention des Violences dans le Sport en Loir-et-Cher

PREAMBULE

Les révélations récentes d'athlètes de différentes disciplines sportives sur les violences sexuelles dont ils ont été victimes de la part d'entraîneurs, d'encadrants ou de coéquipiers, ainsi que les signalements réguliers de faits similaires commis par des personnels salariés ou bénévoles à l'encontre de jeunes athlètes et pratiquants, justifient la redynamisation de la commission de prévention des violences dans le sport. Cette commission, intitulée « **Sport Sans Violence** », a pour objectif d'accompagner à la prévention des violences, à tous les niveaux de l'organisation sportive départementale. Les initiatives visent à instaurer une culture du respect et de la sécurité, tout en sensibilisant les acteurs du milieu sportif aux dangers des abus, avec une « **tolérance zéro** » face à toute forme de violence dans le sport.

La présente charte souligne la volonté des différents acteurs (CDOS, SDJES et Comités Sportifs Départementaux) et club de garantir la sécurité morale et physique des pratiquants. Elle formalise un engagement fort et nécessaire de la part de ces parties prenantes, en faveur de la prévention des violences, du respect et du traitement des signalements.

1 - ENGAGEMENTS DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS

Les comités départementaux sportifs s'engagent à :

1. **Nommer un ou deux référents** « prévention des violences dans le sport » qui participeront activement aux travaux de la commission départementale « Sport Sans Violence ».
2. **Représenter le comité** départemental à chaque réunion de la commission ou, en cas d'absence, se faire représenter ou s'excuser. Le comité s'organise pour déléguer ses compétences si le président n'est pas disponible lors d'une réunion.
3. **Relayer et mettre en œuvre** les dispositifs déployés dans le département auprès de leurs clubs (formations, webinaires, sensibilisations, etc.).
4. **Communiquer sur la commission** départementale et ses actions lors des événements majeurs de l'association (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau Exécutif, rentrée sportive, compétitions importantes, etc.).
5. **Mener des actions** de prévention auprès des acteurs du comité sportif départemental, y compris les pratiquants, entraîneurs, officiels, bénévoles, spectateurs et autres participants en lien avec les actions fédérales.
6. **Recenser les clubs** initiant des actions de prévention en faveur des pratiquants, bénévoles, et organisateurs, afin d'en informer les services de la commission départementale Sport Sans Violence.
7. **Sensibiliser activement** les membres de l'organisation aux questions de violences dans le sport en mettant en place ou en suivant des programmes de formation réguliers, en accordant une priorité particulière aux publics mineurs.
8. **Garantir un espace d'expression** sûr et confidentiel pour que les victimes ou témoins puissent s'exprimer en toute sécurité.
9. **Encourager les personnes** à signaler les cas de violences, quelle qu'en soit la nature, dans la sphère sportive.
10. **Signaler systématiquement** tout cas de violences au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de Loir-et-Cher, à la cellule Signal Sport, aux autorités judiciaires et au référent fédéral.
11. **Coopérer étroitement** avec les autorités compétentes pour enquêter sur les allégations de violences, tout en ne s'immisçant pas dans l'enquête.
12. **Pérenniser leur engagement** en assurant la transmission de cette mission à un autre membre en cas de départ (élu.es, salarié.es).

2 - ENGAGEMENTS DU CDOS DE LOIR-ET-CHER

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Loir-et-Cher s'engage à :

1. **Communiquer** régulièrement aux référents de la commission les dates clés du plan d'action départemental défini en commission.
2. **Accompagner les comités, les clubs** ainsi que toute autre entité ou institution engagée ou souhaitant s'engager dans la commission.
3. **Assurer la co-animation** (avec le SDJES) de la commission départementale Sport Sans Violence de Loir-et-Cher.
4. **Mettre en œuvre des actions** conjointes avec le SDJES : formations, sensibilisations, mise en valeur des engagements et des référents, communication, événementiel, etc.

3 - ENGAGEMENTS DU SDJES DE LOIR-ET-CHER

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) s'engage à :

1. **Garantir** l'accueil et l'écoute des victimes et des dirigeants.
2. **Accompagner et soutenir les associations** sportives engagées dans les dispositifs de prévention des violences.
3. **Assurer la co-animation** (avec le CDOS) de la commission départementale Sport Sans Violence de Loir-et-Cher.

4 - ENGAGEMENTS CONJOINTS

Les membres de la commission départementale Sport Sans Violence s'engagent à :

1. **Collaborer** pour élaborer un plan départemental de prévention des violences, en tenant compte des spécificités des différents acteurs du sport, afin de rendre la pratique sportive plus sécurisée.
2. **Fournir des ressources** pour soutenir les victimes (formations, outils, supports de communication, etc.).
3. **Soumettre l'adhésion** de tout nouveau membre à l'avis des référents en place de la commission.
4. **Suivre et évaluer** régulièrement les efforts de prévention et d'intervention, afin d'améliorer en continu la lutte contre les violences dans le sport.
5. **Promouvoir** une culture du respect, de l'égalité et la sécurité physique et morale des pratiquants.

Le Préfet de Loir-et-Cher ou son
représentant

Monsieur le Président du Comité
Départemental Olympique et Sportif
de Loir-et-Cher

Monsieur le Président du comité
Départemental d'Athlétisme

Monsieur le Président du comité
Départemental d'Aviron

Madame la Présidente du comité
départemental de Canoé-Kayak

Monsieur le président du comité
Départemental de Cyclotourisme

Monsieur le Président du comité
Départemental d'Equitation

Monsieur le Président du district de
Football

Madame la Présidente du comité
Départemental de Gymnastique

Monsieur le Président du comité
Départemental de Handball

Monsieur le Président du comité
Départemental Handisport

Madame la Présidente du comité
Départemental de Judo

Monsieur le Président du comité
Départemental de Natation

Monsieur le Président de Profession
Sport 41

Monsieur le Président du comité
Départemental de Rugby

Madame la Présidente du comité
Départemental de Sport Adapté

Monsieur le Président du comité
Départemental de Tennis de Table

Monsieur le Président du comité
Départemental de Tennis

Madame la Présidente du comité
Départemental de Tir Sportif

Monsieur le Président de l'UFOLEP 41

Madame / Monsieur le représentant
de l'UNSS 41